



Ingrandes - Le Fresne
sur Loire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOVEMBRE 2022
à 19h30

Le Conseil municipal d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, légalement convoqué le dix-huit novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, à la Maison Commune des Loisirs, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Alain TUSSEAU, Maire, Lydie LE GOFF, Jean-Paul MESNARD, Anne GUILLOTEAU, Sylvie VALLÉE, Fabrice BOSSIER et Louis-Marie BOSSEAU, Adjoints, Ludovic ABELARD, Martine CONEAU, Thierry COROLLEUR, Jocelyne CROISSANT, Philippe GOHAUD, Mustapha JEROUANE, Fabrice MAHOT, Patrick PASCAL, Dominique PETIT, Blandine ROTUREAU, Fabienne SIMON et Linda THIERY.

Absents (es) : Yohann CHATAIGNER et Sévérine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es) : Caroline AMIET, Michel CORMIER, Maryse LEDEUR, Laurence PORTIGLIA et Lucie VEAUDECARANNE.

*Pouvoirs : Caroline AMIET a donné pouvoir à Lydie LE GOFF,
Michel CORMIER a donné pouvoir à Alain TUSSEAU,
Maryse LEDEUR a donné pouvoir à Anne GUILLOTEAU,
Laurence PORTIGLIA a donné pouvoir à Sylvie VALLÉE,
Lucie VEAUDECARANNE a donné pouvoir à Louis-Marie BOSSEAU.*

Secrétaire de séance : Linda THIERY.

1. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE LA PLAINE SPORTIVE ET APPROBATION

Monsieur Jean-Paul MESNARD, adjoint explique au conseil municipal la problématique actuelle des équipements sportifs extérieurs de la commune. Ceux-ci sont devenus difficilement utilisables, quelle que soit la période, en raison des conditions météorologiques changeantes. Par ailleurs les coûts d'entretien et de remise en état des terrains en herbe sont de plus en plus importants.

Monsieur MESNARD présente aux membres du conseil municipal différents documents :

*tout d'abord, un diaporama préparé par le programmiste montrant les possibilités d'aménagement de la zone considérée, avec une première version de répartition des différents terrains et structures,
*ensuite, il présente une deuxième version du plan avec un agencement différent des équipements. Cette proposition pourrait permettre de conserver les supports des éclairages.

Monsieur le Maire explique que l'objectif de la réunion est de valider des phases et une chronologie de travaux possibles, afin de permettre de lancer la recherche d'une maîtrise d'œuvre et de préparer des dossiers pour des demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur la proposition suivante :

Tranche ferme :

*salle de sports comprenant le désamiantage, la réfection de la toiture sous réserve d'un diagnostic de la structure, le bardage, la ventilation, l'éclairage et l'installation d'un élévateur pour la mezzanine (704 816,00€HT),

*la création d'un terrain synthétique avec éclairage extérieur, ainsi que la pose d'une clôture du site d'environ 750ml comprenant un portail technique pour l'accès au terrain pour l'entretien et 2 portillons (767 500,00€HT),

*la création d'une piste d'athlétisme (140 000,00€HT).

La tranche ferme correspondrait à un montant estimé à ce jour de **1 612 316,00€HT**.

Tranche optionnelle :

*création d'un bâtiment avec vestiaires, tribunes, club house, bar et réserve (626 020,00€HT),

*création d'un terrain de tennis, d'une aire de pique-nique, l'extension du parking et le balisage de la zone piétonne (169 800,00€HT).

La tranche optionnelle correspondrait à un montant estimé à ce jour de **795 820,00€HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 2 abstentions, valide le projet de la manière suivante :

1 - Tranche ferme :

*salle de sports comprenant le désamiantage, la réfection de la toiture sous réserve d'un diagnostic de la structure, le bardage, la ventilation, l'éclairage et l'installation d'un élévateur pour la mezzanine (704 816,00€HT),

*la création d'un terrain synthétique avec éclairage extérieur, ainsi que la pose d'une clôture du site d'environ 750ml comprenant un portail technique pour l'accès au terrain pour l'entretien et 2 portillons (767 500,00€HT),

*la création d'une piste d'athlétisme (140 000,00€HT).

La tranche ferme correspondrait à un montant estimé à ce jour de **1 612 316,00€HT**.

2 - Tranche optionnelle :

*création d'un bâtiment avec vestiaires, tribunes, club house, bar et réserve (626 020,00€HT),

*création d'un terrain de tennis, d'une aire de pique-nique, l'extension du parking et le balisage de la zone piétonne (169 800,00€HT).

La tranche optionnelle correspondrait à un montant estimé à ce jour de **795 820,00€HT**.

3 – autorise monsieur le Maire à lancer le moment venu la consultation pour la recherche d'une maîtrise d'œuvre,

2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. INFORMATIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que des travaux d'aménagement de la salle du conseil de la commune historique d'Ingrandes vont être réalisés par les services techniques de la commune afin de créer 2 bureaux qui permettront d'accueillir de nouveaux agents au sein de nos services.

4. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Alain TUSSEAU

